

**Conseil municipal d'Orsay**  
**9 juillet 2014**

--o0o--

✓ **Motion** : La ville d'Orsay s'oppose au processus du TAFTA.

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

**Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement total des droits de douane restants**, entre autres dans le secteur agricole, avec la suppression des "barrières non tarifaires" (normes sociales et environnementales). Il conduirait ainsi à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales... aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Ainsi, la production de lait et de viande avec usage d'hormones, la volaille chlorée et bien d'autres semences OGM, commercialisées aux États-Unis, pourraient potentiellement arriver sur le marché européen. Inversement, certaines régulations des marchés publics et de la finance aux États-Unis pourraient être remises en cause.

**Le principe de la reconnaissance mutuelle contenu dans ce texte**, selon lequel un produit autorisé sur le marché américain doit automatiquement être autorisé en Europe, pourrait donc en réalité avoir un impact négatif sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en Europe.

Cet accord pourrait permettre aux multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales et la domination d'un modèle ultralibéral. Ainsi, pourraient être remis en cause les labels garantissant l'origine des produits traditionnels issus d'un terroir ou d'un savoir-faire particulier.

**Ce projet pourrait par ailleurs introduire un mécanisme d'arbitrage privé «investisseur-Etat», qui se substituerait aux juridictions existantes.** Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient.

**Une telle architecture juridique limiterait les capacités des États** à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), et des activités préservées du marché, mais aussi à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

**Au-delà des échanges de marchandises, le Grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels.** Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens.

Le secret sur les textes constitue un problème démocratique important, il limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

Ainsi, la ville d'Orsay :

- demande un moratoire sur les négociations portant sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et la diffusion publique des éléments de la négociation.
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce partenariat avec la participation des collectivités locales et des populations.
- refuse l'affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen, en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, la ville d'Orsay se déclarerait hors zone TAFTA, et encouragerait les autres collectivités à aller dans le même sens.